

Règlement

1 Nombre d'heures allouées par personnes

- Chaque personne a droit à 3 heures de réservation.
- Une fois les heures jouées, le solde est automatiquement ajusté.
- Chaque membre peut inviter gratuitement pour 1h un non-membre. Par la suite chaque heure est facturée au membre CHF 15.- en fin de saison.

2 Réservations

- Il est possible de réserver les courts dès l'ouverture de la saison jusqu'à la clôture. Les dates seront communiquées aux membres chaque année.
- Du lundi au samedi de 08h00 à 22h00 par tranche de 60 min.
- Le dimanche de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 par tranche de 60 min.
- Réservation de 2h (max.) consécutives.
- Une seule réservation par personne et par jour est autorisée.

- Les personnes qui réservent sont les mêmes qui iront jouer.

2.1 Restriction Juniors

Les règles de l'article N°2 s'appliquent également aux juniors, sauf pour le point suivant :

- Les juniors (jusqu'à 16 ans) ne peuvent réserver du lundi au vendredi que jusqu'à 18h00 s'ils jouent avec d'autres juniors.

3 Agenda

- Il est possible de réserver 2 semaines à l'avance.

4 Liste des membres

- La liste des membres est tenue à jours dans le système PlugIn par le comité.
- Tous changements de coordonnées (tél, mail, etc...) doivent être fait par le biais du login membre.

5 Mot de passe

- En cas d'oubli du mot de passe, veuillez contacter info@tc-avenches.ch ou suivre la procédure de récupération de mot de passe via le site de réservation.

6 Droits administrateurs

- Les administrateurs ont la possibilité de supprimer les réservations qui ne respectent pas ce règlement.
- Les moniteurs de tennis ont des droits spécifiques pour la réservation de leurs cours de tennis.

7 Règlement

- Chaque membre est tenu de respecter ce règlement dès le 01.03.2019.
- En cas de non-respect du règlement, une exclusion du système de réservation est possible.